



Parlement jurassien
Groupe UDC

Question écrite N° 2629

Accord de 1983 sur les frontaliers : Où en est-on ?

C'est par la presse et grâce à un ministre vaudois que l'on doit apprendre que la France devrait encore à la Suisse presque un demi-milliard sur l'impôt frontalier pour 2012 et 2013. Suite à la divulgation de cette nouvelle, nous pouvons également lire les conséquences pour notre canton. 17 à 18 millions de francs que la France doit au Jura et surtout aux communes jurassiennes. L'accord de 1983 prévoit que la rétrocession se fait au plus tard le 30 juin.

Le Gouvernement est prié de répondre aux questions suivantes :

- **Vu que l'accord est bidirectionnel, combien le Jura verse-t-il à la France pour les frontaliers jurassiens qui travaillent en France ?**
- **A combien s'élève la masse salariale de ces frontaliers jurassiens ?**
- **Est-ce que le Jura a déjà versé cette somme à la France via la Confédération ?**

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Delémont, le 18 décembre 2013

Pour le groupe UDC
Didier Spies